

LA SOBRIÉTÉ DU SECTEUR BTP

RÉNOVER
PLUTÔT QUE
CONSTRUIRE



La politique de construction plutôt que de rénovation génère une quantité importante de déchets, notamment dans le bâtiment, dont les filières de valorisation sont encore peu ou pas développées. **Comment les collectivités peuvent-elles favoriser la réhabilitation des bâtiments et la réutilisation des matériaux issus de démolitions ?**

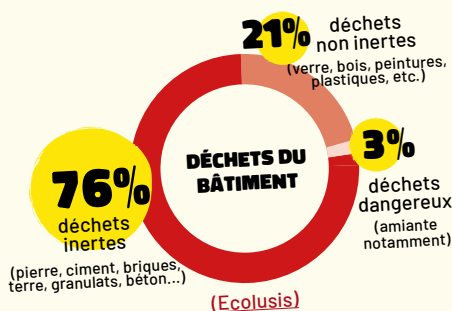
CHIFFRES CLÉS

Le secteur du BTP génère

70% DES DÉCHETS
produits en France (Ademe)

**87% DES DÉCHETS
DU BÂTIMENT**

sont issus de la démolition et de la rénovation (respectivement 49 % et 38%)



BON À SAVOIR

La mise en place de la filière REP a démarré et s'appliquera de manière progressive. Les différents éco-organismes sont agréés depuis mai 2023 et il faudra veiller à la bonne application des différentes obligations à venir.

COMPRENDRE LE PROBLÈME

>>> Le secteur du BTP, une source importante de déchets

En France, le secteur du BTP produit près de **deux fois plus de déchets que dans les autres pays européens**. Le secteur du bâtiment représente environ 20% des déchets générés par les activités du BTP. En l'absence d'une filière de traitement adaptée, la majorité de ces déchets ont pendant longtemps été enfouis ou déposés dans des décharges sauvages. Les déchets du BTP représenteraient 47% des dépôts sauvages en France, entraînant ainsi des pollutions des terres et de l'eau.

>>> L'absence de REP dans le secteur du bâtiment

La REP PMCB - responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment - a été **instaurée très tardivement (2023)**, ce qui a retardé la mise en place d'une gestion de ces déchets à l'échelle nationale. L'application de l'éco-contribution a démarré le 1er mai 2023 et ne concerne que certains acteurs. La reprise sans frais se fera quant à elle de manière échelonnée : toute entreprise détentrice de déchets issus d'un chantier en parcelle bâtie pourra en bénéficier, à condition de réaliser un tri. Un soutien à la collecte et au transport se mettra également en place de façon progressive.

>>> Des solutions trop peu développées

Afin de réduire la quantité de déchets, il est essentiel d'appliquer **le principe de sobriété** dans le domaine de la construction des bâtiments en privilégiant la rénovation et le réemploi des matériaux, avant la démolition et la construction de nouveaux bâtiments. Lors de la construction, **l'écoconception** est à privilégier, notamment à travers l'utilisation de matériaux simples et mono-matières (plus faciles à réemployer et à recycler). Le défi est ainsi de prendre en compte non seulement le besoin de décarbonation sur l'ensemble de la durée de vie du produit, mais aussi sa ré-employabilité et sa recyclabilité.

Afin de réduire les déchets du BTP, nous recommandons d'appliquer le principe de sobriété : **construire moins et mieux**, favoriser la réparation et la rénovation plutôt que la démolition et privilégier la seconde main dans la commande publique. Les collectivités ont un rôle important à jouer pour favoriser une évolution des pratiques, notamment au sein de la commission inter-filières REP (CIFREP). C'est dans cette instance que sont votés **les montants alloués au fonds réemploi**, qui va permettre d'orienter une part de l'éco-contribution incluse dans le prix de vente des produits et matériaux de construction vers les activités de réemploi portées par des structures de l'ESS. Au vu de l'urgence, une augmentation du fonds à 10% ou 15% nous semble nécessaire.

NOTES : Déchets du bâtiment, ecologie.gouv.fr, 2020.

Déchets du bâtiment et déchets des travaux publics : mêmes enjeux ?, optigede.ademe.fr

Mieux gérer les déchets de chantier du bâtiment, ffbatiment.fr, 2021

AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ

>>> Favoriser l'écoconception dans la commande publique

Pour favoriser l'écoconception, la collectivité peut agir sur plusieurs leviers : intégrer des clauses environnementales dans les spécifications techniques et conditions d'exécution de ses marchés, adopter une approche en coût global (le coût cycle de vie), développer la R&D à travers des partenariats d'innovation, ou encore améliorer la traçabilité des matériaux en utilisant notamment le Registre national des déchets, terres excavées et sédiments (RNDTS). [En savoir plus](#)

>>> Encourager la formation des professionnel·les du secteur

La première des priorités devrait être un vrai plan de formation à destination des professionnel·les du BTP, à tous les niveaux de responsabilités et de formation, pour sensibiliser à la réduction, au réemploi et au recyclage, afin que ces notions deviennent « naturelles » pour tous les métiers du BTP. Les collectivités peuvent délivrer et encourager ce type de formations, notamment dans le cadre des travaux et chantiers dont elles sont maîtresses d'ouvrage. Des actions d'information et de sensibilisation du grand public à ces enjeux peuvent également accélérer l'évolution des mentalités.

>>> Soutenir les structures de l'ESS spécialisées dans le réemploi

Certaines structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) allient réemploi et réinsertion, comme les ressourceries ou les matériauuthèques. Ces dernières fournissent des solutions concrètes et abordables (conseil, collecte, seconde main, transformation...) pour réduire les déchets produits lors des chantiers publics et limiter leur impact. Les collectivités peuvent soutenir et encourager ce type d'initiatives sur le territoire par l'allocation de subventions, l'accompagnement ou la remise d'un local à titre gracieux par exemple, ou encore un accès préférentiel à la commande publique. Les structures de l'ESS sont un formidable levier pour réduire les déchets et favoriser le réemploi, tout en créant de l'emploi au sein des communes.



HAUTS-DE-SEINE / YVELINES

Ces deux départements ont annoncé la mise en place d'un **référentiel de qualité environnementale** des bâtiments pour les futures constructions et réhabilitations lourdes, avec pour objectif de construire 25 nouveaux collèges selon ce référentiel d'ici 2028. [En savoir plus](#)



PLOUDANIEL

Le **service d'économie circulaire intercommunautaire**, le G4DEC, a lancé des formations à destination des représentant·es d'entreprises du bâtiment pour mieux appréhender le contexte actuel autour de la nouvelle filière de recyclage du BTP et connaître les solutions locales de recyclage. [En savoir plus](#)



GRAND CHAMBÉRY

La collectivité a soutenu le développement d'une **matériauthèque**, plateforme physique de stockage, reconditionnement et vente de produits et matériaux de construction collectés sur des chantiers de démolition, invendus, erreurs de commandes, etc. [En savoir plus](#)

BÉNÉFICES

- ✓ Réduction des émissions de GES liées à la construction des matériaux et aux déchets
- ✓ Réduction de la consommation de ressources (terres, métaux, eau...)
- ✓ Réduction de la quantité de déchets produits
- ✓ Réduction de la consommation d'énergie
- ✓ Valorisation et développement d'initiatives locales, génératrices d'emplois

